

Commune DE TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 08 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, BONHOMME Fabienne, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis

ETAIENT ABSENTS : MATHEY Jean-Charles, MATHEY-TOUITOU Hélène, CETTOLO Patrick

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

Ordre du jour :

Ordre du jour :

Pour délibération

Admission en non-valeur loyers impayés
Provision pour créances douteuses
Décision Modificative
Suppression régie Tougers

Pour information

Permanences élections départementales et régionales
Logement Palulos Place de la Halle – demande de réparations
Organisation déménagement secrétariat

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 08 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, BONHOMME Fabienne, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis

ETAIENT ABSENTS : MATHEY Jean-Charles, MATHEY-TOUITOU Hélène, CETTOLO Patrick

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

OBJET : Admission en non-valeur - Loyer Monsieur Schmitt Didier

----- Délibération n°17 / 2021 -----

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée que Monsieur Schmitt Didier, locataire de la commune, a quitté le logement du Foyer Rural qu'il occupait rue de la Poste, depuis le 01^{er} juin 2010.

PRECISE que Monsieur Schmitt n'était pas à jour de ses loyers et que durant ces dernières années les recours sont restés infructueux

INFORME que la somme restant due par Monsieur Schmitt s'élève à 425.50€.

Compte tenu des poursuites restées sans suite,

PROPOSE d'admettre en non valeur la somme restant due

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'admettre en non valeur la somme restant due par Monsieur Schmitt, soit un montant de 425.50€
- que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
à TOUGET le 10 juin 2021
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 14 juin 2021
Affiché le 14 juin 2021
Expédié en sous-préfecture 14 juin 2021

République Française

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 08 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, BONHOMME Fabienne, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUAILLE Olivier, JANDOT Régis

ETAIENT ABSENTS : MATHEY Jean-Charles, MATHEY-TOUITOU Hélène, CETTOLO Patrick

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

OBJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

----- Délibération n°18 / 2021 -----

Monsieur le Maire

RAPPELLE que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

FAIT PART du montant qui constitue des recettes non recouvrées pour l'année 2021 qui s'élève à 449.50€ (créances douteuses de plus de deux ans, d'un redevable locataire)

le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 449.50€ correspondant au montant proposé en admission en non-valeur par le comptable public
- que cette dépense sera imputée à l'article 6817 du budget 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décisions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
à TOUGET le 10 juin 2021
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 14 juin 2021
Affiché le 14 juin 2021
Expédié en Sous-Préfecture 14 avril 2021

République Française

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 08 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, BONHOMME Fabienne, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier, JANDOT Régis

ETAIENT ABSENTS : MATHEY Jean-Charles, MATHEY-TOUITOU Hélène, CETTOLO Patrick

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

OBJET : -DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

----- Délibération n°19 / 2021 -----

M. le Maire,

Fait part à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		
CHAPITRE	65	
	658821	- 35 000.00€
	022	- 28 000.00€
	023	63 000.00€
TOTAL		00 000.00€
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		
CHAPITRE		
TOTAL		0.00€

<u>DEPENSES D INVESTISSEMENT</u>		
CHAPITRE		
TOTAL		
<u>RECETTES D INVESTISSEMENT</u>		
CHAPITRE	16	
	1641	- 63 000.00€
CHAPITRE	021	63 000.00€
TOTAL		00 000.00€

Le Conseil Municipal APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
à TOUGET le 10 juin 2021

Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 14 juin 2021
Affiché le 14 juin 2021
Expédié en Sous-Préfecture le 14 juin 2021

Département du Gers
République Française

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 08 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, JOLY Christian, LABAT Anne, BONHOMME Fabienne, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUAILLE Olivier, JANDOT Régis

ETAIENT ABSENTS : MATHEY Jean-Charles, MATHEY-TOUITOU Hélène, CETTOLO Patrick

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « TOUGERS, LES ARTS EN FETE »

----- Délibération n°20 / 2021 -----

Le Maire

RAPPELLE à l'assemblée que dans le cadre de l'animation « TOUGERS Les Arts en Fêtes » organisée en partenariat avec la Sarl WELCOM, une régie de recettes avait été créée par délibération du 25 juin 2015 afin de percevoir directement les fonds liés à cette manifestation

PRÉCISE que cette manifestation n'étant plus organisée depuis plusieurs années, il y a lieu de supprimer cette régie de recettes dont les encaissements étaient traités par la Trésorerie de Mauvezin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à supprimer la régie de recettes liée à l'animation « TOUGERS Les Arts en Fêtes » auprès du service administratif de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,
à TOUGET le 10 juin 2021
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 14 juin 2021
Affiché le 14 juin 2021
Expédié en Sous-Préfecture 14 juin 2021

5 – Permanences élections départementales et régionales

Bureau de vote des élections départementales (Hall Mairie) : Présidente Claire Dulong
8h00 – 12h00 : Anne Labat, Régis Jandot
12h00 – 15h00 : Olivier Thoueille, Patrick Massaglia
15h00 – 18h00 : Magali Delprat, Hélène Mathey

Bureau de vote des élections régionales (Extension Mairie) : Président Philippe Dupouy
8h00 – 12h00 : Christian Joly, Patrick Cettolo
12h00 – 15h00 : Alain Lacroix, Jean-Charles Mathey
15h00 – 18h00 : Dominique Roux, Fabienne Bonhomme

Dépouillement : 7 personnes par bureau
4 personnes ouvrent les enveloppes
1 personne annonce
1 personne récupère les bulletins blancs et nuls
1 personne décompte

6- Logement Palulos Place de la Halle – demande de réparations

Mme Constans, locataire du logement Pallulos – Place de la Halle demande des réparations et améliorations

Réparation :

- Trou dans le mur sous l'escalier
- Réglage de la pression d'eau chaude
- Plan de travail de la cuisine qui se désolidarise
- Montant bois d'une fenêtre non étanche

Amélioration :

- Double vitrage trop fin
- Porte d'entrée vitrée

Les travaux de réparation seront demandés à Jean-Marc et Florian.

Installation de la fibre le lundi 14 juin, elle souhaiterait qu'une personne de la Mairie soit présente.

7- Organisation déménagement secrétariat

Date : fin juin / début juillet

Lieu : salle des jeunes

Séverine trie depuis un petit moment maintenant ce qui permet à Jean-Marc et Florian de stocker dans la salle du Conseil actuelle ce que Séverine n'aura pas besoin et d'amener ce dont elle a besoin dans le nouveau local. Pour finir par l'outil informatique : Jean-Charles viendra aider aux branchements.

8- Questions diverses :

- Le Bulletin municipal avec la fiche renseignements PCS et le bulletin de la CCBL sont prêts à être distribués
- Formation tourisme dont le thème était « Développer une politique touristique dans la

commune » avec un intervenant et quatre participants : Anne Labat, Dominique Roux, Fabienne Bonhomme et Régis Jandot

1^{ère} journée : matin, lecture des textes officiels

après-midi, sur le terrain à la recherche des points touristiques dans le village.

Atouts importants d'un village de caractère

2^{ème} journée : matin, discussion autour des documents envoyés sur les labels

Après-midi, planification d'un travail à accomplir sur du long terme

Première piste : mettre en place un marché de plein vent.

- Un arbre a été arraché à l'école, le trou reste à boucher. Demande faite à Jean-Marc et Florian.
- Commission Chats : rencontre avec l'association « Les chats libres de Mauvezin » pour une aide lors de captures. Pour le point de nourrissage, Mme Rivail ne veut pas coopérer donc il va être difficile d'y amener les chats.

Fait à Touget, le 03 juillet 2021
Le Maire, Philippe DUPOUY

DÉLIBÉRATIONS

N°17 / 2021 Admission en non-valeur des loyers impayés

N°18 / 2021 Provisions pour créances douteuses

N°19 / 2021 Décision Modificative n°1

N°20 / 2021 Suppression Régie Tougers

Membres présents

<i>PRÉNOM / NOM</i>	<i>SIGNATURES</i>
Philippe DUPOUY	
Claire DULONG	
Christian JOLY	
Anne LABAT	
Jean-Charles MATHEY	Absent
Patrick CETTOLO	Absent
Magali DELPRAT	
Anne-Laure LACRAMPE	
Alain LACROIX	
Yann LE BARS	
Patrick MASSAGLIA	
Hélène MATHEY TOUITOU	Absente

Evelyne NICOLIN	
Dominique ROUX	